

AIDE-MEMOIRE POUR LES AUTORITES AUTEURS (PERSONNE PHYSIQUE, COLLECTIVITE, CONGRES)

VIRTUA Version 16.0

Etat au 29.06.2017

Table des matières

1. Définition	2
2. Format	2
3. Création d'une autorité permanente	2
3.1. Création à partir de l'autorité temporaire existante	2
3.2. Création par copie d'une notice d'autorité (temporaire ou permanente).....	3
3.3. Création à partir de la grille pré-formatée	4
4. Options de chargement	4
5. Correction/modification d'une autorité temporaire	4
6. Inversion d'une forme retenue avec une forme rejetée.....	5
7. Fusion de notices d'autorité.....	5
8. Destruction d'autorités permanentes	5
9. Fonctionnement de Virtua	6
9.1. Messages les plus courants concernant des conflits entre notices d'autorités.....	6
9.1.1. Erreur: Conflit 4xx	6
9.1.2. Erreur: Conflit 1xx	6

Préambule

Ce mémento est destiné à:

- la création d'autorités permanentes;
- des modifications ou corrections simples de séquences.

Pour des opérations moins courantes ou plus complexes, veuillez vous référer au manuel complet des autorités, disponible à l'adresse:

http://www.rero.ch/pdfview.php?section=catalogage&filename=manuel_autorite_atc.pdf

1. Définition

Voir manuel complet, chap. 1.

2. Format

Voir manuel complet, chap. 2.

3. Création d'une autorité permanente

Cette méthode est recommandée pour les auteurs personnes physiques et les collectivités auteurs. Il faut, avant tout, vérifier que les formes rejetées que l'on souhaite ajouter dans l'autorité permanente n'existent pas déjà dans l'index en tant que forme retenue (c'est souvent le cas des noms composés). Dans ce cas, corriger d'abord les notices bibliographiques concernées, ou utiliser la fonction de fusion (cf. manuel complet chap. 7), afin de n'avoir plus qu'une seule autorité.

3.1. Création à partir de l'autorité temporaire existante

a) afficher l'autorité temporaire et éditer la notice:

Complet	MARC
LDR	00231nz a2200097o 4500
001	vtls002951326
003	RERO
005	20130214105456.0
008	130214 acn aab n aaa d
100	1 \$a Audoin-Rouzeau, Frédérique
999	\$a VIRTUA20 x

b) modifier le champ fixe 008:

Fixed Field Editor

Autorité 008 Champs fixes

Local Lvl:	2 autorité tempora	Enc Lvl:	o notice incomplè	Rec K	
Subj:	n inapplicable				à modifier en n
Hd Main:	a oui	Hd Subj:	a oui		à modifier en b
Subd Type:			a peut être utilisée	Prsn Name:	a autorités auteur/
laisser « vide »					
Estab Lvl:	a complète				
Entered:	130214	Virtua:		Used:	

OK Annuler

Annotations:
- sera modifié automatiquement en 4 lors de la sauvegarde (pointing to Enc Lvl)
- à modifier en n (pointing to Subj)
- à modifier en b (pointing to Hd Subj)

b) compléter ou modifier la zone 1xx, ajouter les champs obligatoires (040) et/ou nécessaires (4xx, 5xx, 67x, 680, 700, 710, 711):

008			130208 ac abb n aaa d
035			\$a A002951326
039		9	\$y 201302081358 \$z 9400
040			\$a RERO -rero-
100	1		\$a Audoin-Rouzeau, Frédérique, \$d 1957-
400	1		\$a Rouzeau, Frédérique Audoin-, \$d 1957-
500	1		\$a Vargas, Fred, \$d 1957-
670			\$a BnF, 08.02.2013
680			\$a Archéologue et historienne. - Ecrit également des romans policiers sous le pseudonyme de Fred Vargas
999			\$a VIRTUA40 x

Attention à pomper la vedette existante dans l'index

Si on modifie le contenu de la zone 1xx, la modification sera reportée sur les notices bibliographiques.

Attention: dans les cas où l'on doit modifier l'étiquette ou l'indicateur de la zone, il faut d'abord créer l'autorité permanente sans changer l'étiquette ni l'indicateur, sauvegarder, puis rééditer la notice et modifier l'étiquette. Ainsi seulement, la modification de l'étiquette est reportée dans les notices bibliographiques.

3.2. Création par copie d'une notice d'autorité (temporaire ou permanente)

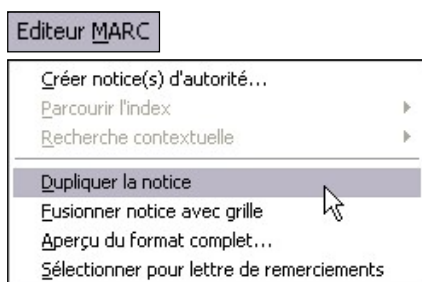
Cette méthode est recommandée pour les congrès et les renvois de type « voir aussi » (champ 5xx) n'ayant pas encore d'occurrence dans la base.

Procédure

a) afficher l'autorité à dupliquer et l'éditer en grille:

LDR		00274nz a2200097o 4500
001		vtis012531005
003		RERO
005		20111222115503.0
008		111222 acn aab n ana d
111	2	\$a Congrès international d'archéologie médiévale \$n (1 : \$d 1985 : \$c Paris)
999		\$a VIRTUA20 x

b) dupliquer la notice:



MARC 1 = notice source

008	111222 acn aab n ana d
111 2	\$a Congrès international d'archéologie médiévale \$n (1 : \$d 1985 : \$c Paris)
999	\$a VIRTUA20 x

MARC 2 = notice dupliquée à modifier

008	111222 acn aab n ana d
111 2	\$a Congrès international d'archéologie médiévale \$n (1 : \$d 1985 : \$c Paris)
999	\$a VIRTUA20 x

Éléments à enlever

- c) fermer la grille « Editeur MARC 1 » avec la croix rouge en haut à droite (sans sauvegarder)
- d) supprimer les éléments propres au congrès (\$n, \$d, \$c)
- e) modifier le champ 008 comme indiqué précédemment
- f) ajouter les champs obligatoires (040) et/ou nécessaires (4xx, 5xx, 67x, 680, 700, 710, 711).

3.3. Création à partir de la grille pré-formatée

Voir manuel complet, chap. 3.

4. Options de chargement

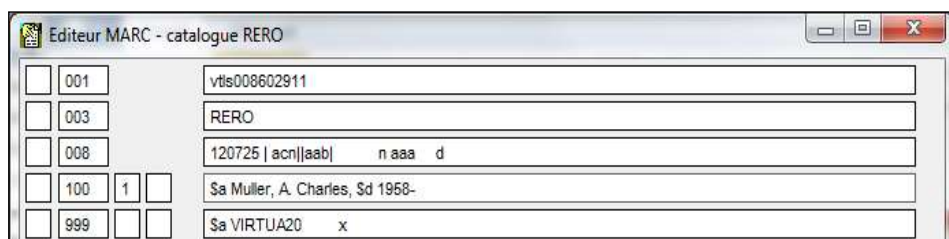
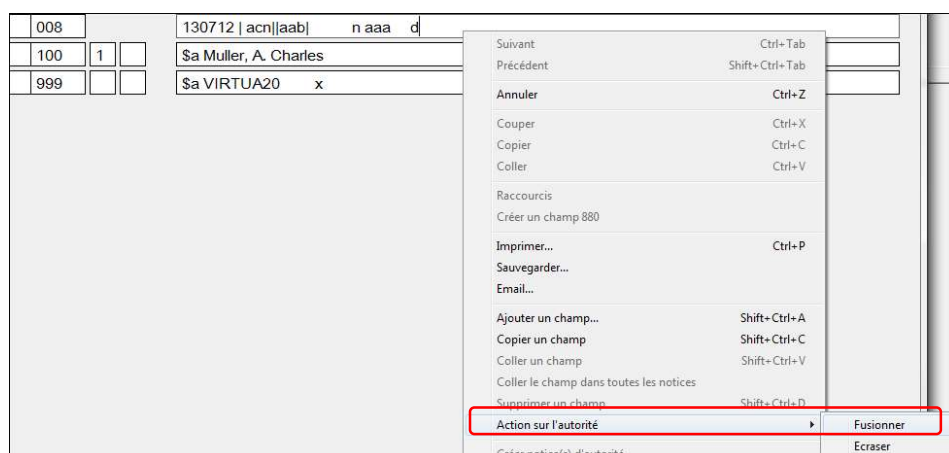
Voir manuel complet, chap. 4.

5. Correction/modification d'une autorité temporaire

On utilise cette fonction lorsqu'on veut modifier la forme retenue d'une autorité temporaire sans en faire une permanente, par exemple pour ajouter une date de naissance à un auteur, corriger une faute de frappe dans une vedette, ou modifier le lieu d'un congrès.

Procédure

- a) éditer l'autorité à modifier, faire un clic droit, choisir « Action sur l'autorité », puis « Fusionner »:



b) faire les modifications nécessaires puis sauvegarder.

La notice conserve son statut de « temporaire ».



Les deux cas de figure suivants ne peuvent pas être corrigés par l'option « Fusionner » et demandent de créer une autorité permanente ou des corrections manuelles dans chaque notice bibliographique:

- modification de l'étiquette de zone (ex. 100 devient 110 ou inversement);
- modification de l'indicateur de zone (ex. 100 0 devient 100 1 ou inversement, 710 1 devient 710 2 ou inversement)

Les deux cas de figure suivants ne peuvent être corrigés qu'en créant une autorité permanente:

- Majuscule/minuscule;
- Ponctuation.

6. Inversion d'une forme retenue avec une forme rejetée

Voir manuel complet, chap. 6.

7. Fusion de notices d'autorité

Voir manuel complet, chap. 7.

8. Destruction d'autorités permanentes

Voir manuel complet, chap. 8.

9. Fonctionnement de Virtua

9.1. Messages les plus courants concernant des conflits entre notices d'autorités

9.1.1. Erreur: Conflit 4xx

Nature du conflit: le champ 1xx (ou 5xx) existe comme 4xx.



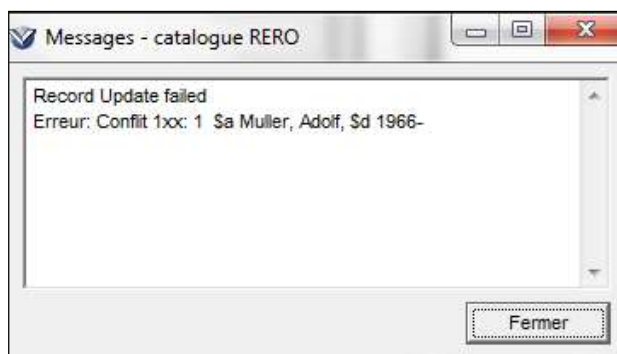
Explication: ce message d'erreur, suivi du libellé de l'entrée, indique que la notice d'autorité est en erreur parce que le contenu de son champ 1xx correspond à celui d'un champ 4xx d'une autre notice d'autorité ou de la même notice d'autorité (y compris s'il s'agit d'une 4xx qui est en cours de suppression ou de modification par cette même sauvegarde).

Mesures à prendre:

- S'il s'agit d'une 4xx dans la même notice d'autorité, il faut faire les corrections nécessaires, valider puis sauvegarder.
- Sinon, il faut rechercher l'autre autorité, faire les corrections nécessaires, valider puis sauvegarder quand il n'y a plus d'erreurs formelles. Il faut rechercher ensuite la notice en erreur, l'éditer et la sauvegarder.

9.1.2. Erreur: Conflit 1xx

Nature du conflit: le champ 4xx existe comme 1xx (ou 5xx).



Explication: ce message d'erreur, suivi du libellé de l'entrée, indique que la notice d'autorité est en erreur parce que le contenu d'un champ 4xx correspond à celui d'un champ 1xx ou 5xx d'une autre notice d'autorité permanente ou temporaire.

Mesure à prendre:

- Corriger ou enlever la 4xx de la notice en erreur.